



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de CHARS
Séance du 13 Novembre 2023

25-2023

OBJET : BP 2023 : Etat d'admission en non-valeur présenté par le SGC de Magny en Vexin arrêté au 12.10.2023 n° 6679090133

Présents : 15

| | | |
|----------------------------|--------------------|-----------------------|
| Evelyne BOSSU | Xavier BACHELET | Ariane MARTIN |
| Nicolas BELANGÉ | Agnès AGLAVE-LUCAS | Jean-Pierre BAZIN |
| Sébastien RAVOISIER | Sheila DEPUILLE | Pierre-Antoine DHUICQ |
| Patricia CHAILLOU-LEPAREUR | Sylviane LÉPAPE | Gérard GENNISSON |
| Nathalie GROM | Vincent DELCHOQUE | Nicolas PRIOUX |

Absents et procurations : 4

| | | |
|--------------------|-----------|-----------------|
| Sandrine LHORSET | excusée | - |
| Carole BOUILLONNEC | excusée | |
| Philippe CHAUVET | Pouvoir à | Nathalie GROM |
| Caroline BOURG | Pouvoir à | Nicolas BELANGÉ |

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Bazin Jean-Pierre est désigné pour remplir cette fonction.

Madame le Maire

Informe l'assemblée municipale de l'état de créances irrécouvrables, pour l'exercice 2023, présenté par le responsable du Service de Gestion Comptable de Magny en Vexin, en date du 12 Octobre 2023,

Précise qu'aujourd'hui ces dossiers datant de 1995 à 2005 ne présentent plus de possibilité de recouvrement ultérieur,

Informe que la prévision budgétaire à l'article 6541 inscrite au BP 2023 à hauteur de 1000 € permet d'admettre un montant de 999.02 €, (voir annexe)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les admissions en non-valeur proposées par le SGC,

CHARGE Madame le Maire de procéder aux opérations comptables nécessaires,

AUTORISE à la signature des documents nécessaires au bon déroulement de ces opérations.

Fait et délibéré en mairie les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en sous-préfecture, le
et de la publication, le ...

À CHARS, le 13 Novembre
Evelyne BOSSU,
Maire

